

CONSEIL DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Présents :

Jean-Pierre Finance,
André Guyaux,
Michelle Hadchouel,
Sylvestre Huet,
Michèle Leduc,
Line Le Gall,
Olivier Le Gall,
Matthieu Noucher,
Stéphanie Ruphy

Invitée :

Nelly Dupin (Hcéres, le
président étant empêché)

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2017

RÉSUMÉ

Les neuf membres déjà nommés du Conseil de l'Intégrité Scientifique étaient présents à cette première réunion. Après un rapide tour de table et un rappel des trois missions principales confiées à l'OFIS (plateforme de réflexion, observatoire, animation nationale), les discussions ont principalement porté sur :

- Les modalités de fonctionnement du Conseil et de l'OFIS. Trois réunions du Conseil par an, et un séminaire interne mi-2018 ; une interaction fonctionnelle avec le Hcéres dans le cadre d'une autonomie de programmation ; des groupes de travail thématiques incluant des experts externes ; une interaction forte avec le réseau des référents à l'intégrité scientifique dans les établissements.
- Les orientations à moyen et long terme. Le Conseil guidera le travail de l'OFIS dans ses trois missions principales. Il est urgent de démarrer la communication vers les collectifs de recherche. A moyen terme, la réflexion du Conseil portera sur les pratiques de recherche, depuis la recherche de moyens jusqu'à la valorisation des résultats, afin de faire des recommandations destinées tant aux chercheurs qu'à leur environnement institutionnel. L'analyse des facteurs collectifs favorisant ou défavorisant l'intégrité constituera l'une des pistes de travail essentielles du Conseil, notamment dans une perspective « Open Science », qui offre tout à la fois un cadre de réflexion générique sur l'intégrité et des opportunités concrètes.

En outre, le Conseil a discuté sur les profils des trois derniers membres qui viendront le compléter dans les mois prochains. Enfin, il a convenu de ne pas donner suite aux candidatures proposées par le comité de sélection pour le poste de directeur de l'OFIS : le poste sera ré-ouvert.

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

L'historique de l'installation de l'OFIS est rappelé, ainsi que ses trois missions principales : plateforme de réflexion, observatoire, animation nationale. L'OFIS est créé sous forme d'un département du Hcéres : cela facilitera son quotidien et l'articulation avec l'évaluation-conseil, mais il conviendra de veiller à l'indépendance de la programmation de son action.

PÉRIMÈTRE D'ACTION DE L'OFIS

Point à peine abordé faute de temps.

Le *vade-mecum* Corvol fournit des pistes et quoi qu'il en soit, le cœur du périmètre est clair. Le périmètre d'action et le périmètre d'intérêt resteront à préciser dans les prochaines réunions.

Des interrogations subsistent quant aux possibilités d'appel à l'occasion du traitement par les établissements des cas individuels de manquements présumés à l'intégrité ; la plupart du temps (toujours ?) les instances et les dispositifs adaptés existent et doivent être mobilisés ainsi que les mécanismes d'appel qu'ils incluent. L'OFIS pourra en faire le recensement sous forme d'un *vade-mecum* à destination des différents types de publics (chercheurs, établissements, etc.).

PRIORITÉS DE TRAVAIL

À moyen-long terme, le CIS fera des recommandations sur le contexte dans lequel s'opère la recherche : pratiques de recherche, modes de publication traditionnels ou nouveaux, critères d'évaluation *ex-ante* (ANR) et *ex-post* (Hcéres), etc. L'analyse des facteurs collectifs favorisant ou défavorisant l'intégrité constituera l'une des pistes de travail essentielles du CIS. Le contexte Open Science offre tout à la fois un cadre de réflexion générique sur l'intégrité, et des opportunités concrètes.

Le volet « observatoire » des missions de l'OFIS ne sera sans doute pas aisé à concrétiser tant les éléments à relever sont disparates. C'est un point qui nécessitera une co-construction avec les établissements, et la présence d'une équipe permanente (cf. infra).

À court terme, il est important de mettre en œuvre une communication active à destination des collectifs de recherche, pour partager ce qui existe déjà en matière d'Intégrité Scientifique. La page OFIS du site web du Hcéres est un point de départ. L'OFIS sera en outre sollicité dans le cadre de la refonte à venir du site web du Hcéres.

PARTENARIATS

Cf. supra : ANR et Hcéres ; établissements pour l'observatoire et le relais vers et depuis les collectifs de recherche.

Le réseau des référents à l'intégrité scientifique (RESINT) des établissements signataires s'étoffe très rapidement ces temps-ci, avec à présent une cinquantaine de membres et une dynamique qui continue d'être positive, notamment dans les universités. Un contact vient d'être engagé avec les représentants des grandes écoles. L'OFIS laissera beaucoup d'initiatives « top-down » au réseau, tout en entretenant une interaction forte et en se tenant à sa disposition.

La perspective de l'OFIS devra rapidement s'ouvrir à l'international, en Europe notamment.

ORGANISATION ET MODALITÉS DE TRAVAIL

Le CIS guidera le travail de l'OFIS dans ses trois missions principales. Trois réunions d'une demi-journée par an seront probablement la bonne cadence en rythme de croisière pour le CIS.

Le CIS décide de se réunir de manière plus longue (type midi-à-midi) en 2018 pour se donner le temps d'un travail commun de prospective, sur la base d'exposés d'intervenants extérieurs posant le cadre général.

Des groupes de travail mêlant des membres du CIS et des experts externes *ad hoc* permettront d'avancer sur les dossiers concrets.

Au-delà de la seule confidentialité, dont il est rappelé qu'elle est impérative au sein du CIS, il est convenu de préparer un Règlement Intérieur de l'OFIS. Il devra être différent pour les membres du CIS et pour les experts appelés à travailler de manière plus ponctuelle sur les dossiers.

QUELLES COMPÉTENCES POUR COMPLÉTER LE CONSEIL DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

Trois sièges ont été laissés vacants, pour que les neuf premiers membres du CIS puissent s'exprimer sur les profils (discipline, statut) des derniers membres. Cette analyse produit les conclusions suivantes (NB plus de besoins exprimés que de sièges vacants !).

- En termes de disciplines :
 - Droit (notamment international)
 - Chimie
 - Recherche clinique
 - Sociologie des sciences
- En termes de statuts :
 - Etudiant ou jeune chercheur non contractuel : contacter la Confédération des Jeunes Chercheurs
 - Ingénieur ou personnel technique (type BIATSS) : le CIS propose une priorité moindre
 - Des étrangers : la représentante du Hcéres rappelle toutefois les contraintes budgétaires.

RECRUTEMENT DE L'ÉQUIPE PERMANENTE DE L'OFIS

Le CIS discute les candidatures présélectionnées par le comité de sélection, où siégeaient quatre représentants du CIS et quatre représentants du Hcéres. Il est finalement décidé à l'unanimité moins une abstention de déclarer la procédure infructueuse. Le profil sera donc de nouveau ouvert, et le CIS souhaite que ce soit avec un délai suffisant pour une publicité plus efficace. Le profil sera en ligne dans la semaine suivant la réunion, et restera ouvert jusqu'à mi-février. De cette façon, la présélection des candidatures déposées dans un créneau de deux mois pourra être réalisée avant la prochaine réunion du CIS puis celle du collège, prévues successivement en mars 2018.

Les profils des chargés de mission seront établis en interaction avec le directeur quand il sera recruté. D'ici là, des conseillers scientifiques pourront être identifiés et commencer à travailler sur les dossiers à lancer. Quelques actions pourront par ailleurs être mises en œuvre tout de même (communication, préparation du séminaire, finalisation de la constitution du CIS, etc.).